

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 43

DU 31 Mai 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 27 Mai 2024

Présents : MM. BENOIT – RIPPERT – BERANGER–GUIGUE – ALLIO– MANIERE– BEN AISSA MME DOSSARD.

Visio : M. ARNAUD –BERTHELOT – MAKHECHOUCHE MME GARCIA

Excusés : M. BEN ALI – BERANGIER – IASIO – RANC– SAHBI

Absent : MME CANOVAS

Commission :

Le Comité Directeur valide sur le principe la création d'une commission du challenge du Fair-play proposé par la Famille de la MJC Foot.

Les modalités sont à définir lors des prochaines réunions.

Commission technique :

Une réunion aura lieu au District le 10 Juin à 18h30 avec les éducateurs des U13. Cette réunion aura pour objectif de présenter les nouvelles formules d'accession en U14R et U14D1 pour la saison 2024/2025.

Arbitre :

Le Comité Directeur valide les montées et les descentes des arbitres D1 à D4.



Fermeture estivale :

Le Comité Directeur valide la fermeture du District du Lundi 15 Juillet au Vendredi 09 Août inclus.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général